

9994/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 juin 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 juin 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision (UE) 2015/116 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020

E 14089



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 juin 2019
(OR. en)

9994/19

CDR 103

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Décision du Conseil modifiant la décision (UE) 2015/116 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (UE) 2015/116
portant nomination des membres et suppléants
du Comité des régions
pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la demande du gouvernement estonien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier 2015, le Conseil a adopté la décision (UE) 2015/116¹ portant nomination, notamment, des membres et suppléants estoniens du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) M. Mihkel JUHKAMI (*Mayor of Rakvere City*) et M. Kurmet MÜÜRSEPP (*Member of Antsla Rural Municipality Council*) sont membres du Comité des régions depuis le 26 janvier 2015.
- (3) M. Rait PIHELGAS (*Mayor of Ambla Rural Municipality*) et M. Jan TREI (*Mayor of Viimsi Rural Municipality*) sont suppléants du Comité des régions depuis le 26 janvier 2015.
- (4) Par lettre datée du 4 juin 2019, le gouvernement estonien a informé le Conseil des changements intervenus concernant les fonctions de M. Mihkel JUHKAMI, M. Kurmet MÜÜRSEPP, M. Rait PIHELGAS et M. Jan TREI dans le cadre des mandats électoraux existants.
- (5) Il y a lieu de modifier la décision (UE) 2015/116 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

Article premier

À l'annexe I de la décision (UE) 2015/116, les mentions concernant M. Mihkel JUHKAMI et M. Kurmet MÜÜRSEPP sont remplacées comme suit:

"M. Mihkel JUHKAMI

Chairman of Rakvere Town Council

M. Kurmet MÜÜRSEPP

Deputy Mayor of Antsla Rural Municipality".

Article 2

À l'annexe II de la décision (UE) 2015/116, les mentions concernant M. Rait PIHELGAS et M. Jan TREI sont remplacées comme suit:

"M. Rait PIHELGAS

Mayor of Järva Rural Municipality

M. Jan TREI

Member of Viimsi Rural Municipality Council".

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
